

0720029R  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL MONTESQUIEU  
1 RUE MONTESQUIEU  
72008 LE MANS CEDEX 1  
Tel : 0243769320

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 11  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/11/2020  
Réuni le : 17/11/2020  
Sous la présidence de : Stephane Blardat  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CRIA - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le CRIA.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Blardat

Prénom : Stephane

Signé le: 23/11/2020 15:42:53

# Convention d'assistance informatique

entre

les établissements publics, le rectorat et le Lycée François Rabelais

## N° 0720029R

Objet : fonctionnement du réseau d'assistance informatique académique

Entre d'une part, le Lycée François Rabelais gérant, sous l'autorité du recteur, les moyens de fonctionnement du réseau d'assistance

Et d'autre part, l'établissement de catégorie 4, suivant

**Lycée Montesquieu**  
**1 rue Montesquieu**  
**BP 28310**  
**72008 LE MANS Cedex 1**

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

Le Rectorat de l'académie de Nantes organise au profit de l'établissement bénéficiaire un service d'assistance informatique. Cette assistance est assurée par la plate-forme inter académique d'assistance et la DSI du Rectorat. Une partie des équipes de la DSI est affectée aux équipes des Centres de Ressources Informatiques Départementales (CRID) en charge de l'assistance de proximité aux établissements. La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la contribution des établissements aux frais de fonctionnement et de formations de ces équipes départementales.

### **Article 2 : Prestations offertes**

#### **Art.2.1 : Prestations d'assistance**

L'assistance informatique couvre les applications de gestion nationales ou académiques, les sites internet et intranet, l'ENT e-lyco, les services de messagerie et les infrastructures matérielles associées. Dans ce cadre, les équipes départementales de proximité (CRID), objet de la présente convention, interviennent conformément aux préconisations techniques définies par l'Académie et le MEN et en concertation avec les collectivités, pour assurer le maintien en conditions opérationnelles des équipements d'infrastructure (serveurs, réseaux) et des postes de travail entrant dans le périmètre d'intervention, pour apporter de l'aide et du conseil aux établissements et contribuer aux projets d'évolution des infrastructures informatiques.

#### **Art.2.2 : Prestations de maintenance matérielle optionnelle**

Depuis l'application de la loi N° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la maintenance matérielle est prise en charge par les collectivités dans le cadre de la garantie des matériels. Toutefois, dans l'éventualité où ce ne serait pas le cas, les établissements adhérents peuvent souscrire des contrats d'assistance matérielle dans des conditions précisées en annexe.

**Art.2.3 : Prestation de fournitures informatiques**

La fourniture de matériel informatique pourra être proposée dans le cadre de l'assistance aux établissements.

**Article 3 : Organisation**

Le dispositif d'assistance placé sous l'autorité du recteur, est mis en œuvre par le pôle assistance et les équipes départementales de la DSI du Rectorat en liaison avec la plateforme inter académique d'assistance

**Article 4 : Organisation financière**

Une cotisation est versée annuellement par l'établissement adhérent et comptabilisée dans un budget annexe du Lycée François Rabelais. Le montant de la cotisation, fixé par l'autorité rectorale, varie selon la catégorie de l'établissement.

Pour l'année en cours, le tarif est le suivant :

Catégorie 1 : 180 €

Catégorie 2 : 240 €

Catégorie 3 : 300 €

Catégorie 4 : 360 €

Catégorie 5 : 420 €

**Article 5 : Les établissements concernés par la présente convention sont les suivants :**

Les EPLE publics

Les GRETA

**Article 6 : Interventions :**

Les interventions se feront selon les processus décrits dans les schémas d'assistances définis par la DSI du Rectorat. Elles s'effectueront soit par télémaintenance, soit sur place dans l'établissement.

Au cours de l'intervention, l'établissement laissera toute possibilité au technicien pour téléphoner à la DSI ou la collectivité afin d'améliorer la qualité et la rapidité du service. Si les interventions couvrent la plage horaire du repas de midi, le technicien aura la possibilité d'utiliser la table d'hôte de l'établissement.

**Article 7 : Durée, dénonciation de la convention :**

La présente convention approuvée par le Conseil d'Administration de l'établissement adhérent prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de trois ans.

La convention se trouvera suspendue si l'établissement ne verse pas sa cotisation dans le trimestre qui suit la date de facturation. Pendant cette suspension, l'établissement cessera de bénéficier des prestations d'assistance.

Fait à LE MANS Cedex 1,  
le  
Pour le  
Lycée Montesquieu

Vu pour approbation  
Pour le Recteur et par  
délégation  
Le Secrétaire Général  
P.O. Le Chef de Division

Fait à Fontenay le Comte,  
le 30/09/2019  
Pour le  
Lycée François Rabelais  
Le Proviseur,

Fabienne CASTAGNÉ

  
François KERMAREC



0720029R  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL MONTESQUIEU  
1 RUE MONTESQUIEU  
72008 LE MANS CEDEX 1  
Tel : 0243769320

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/11/2020

Réuni le : 17/11/2020

Sous la présidence de : Stephane Blardat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2021**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Blardat

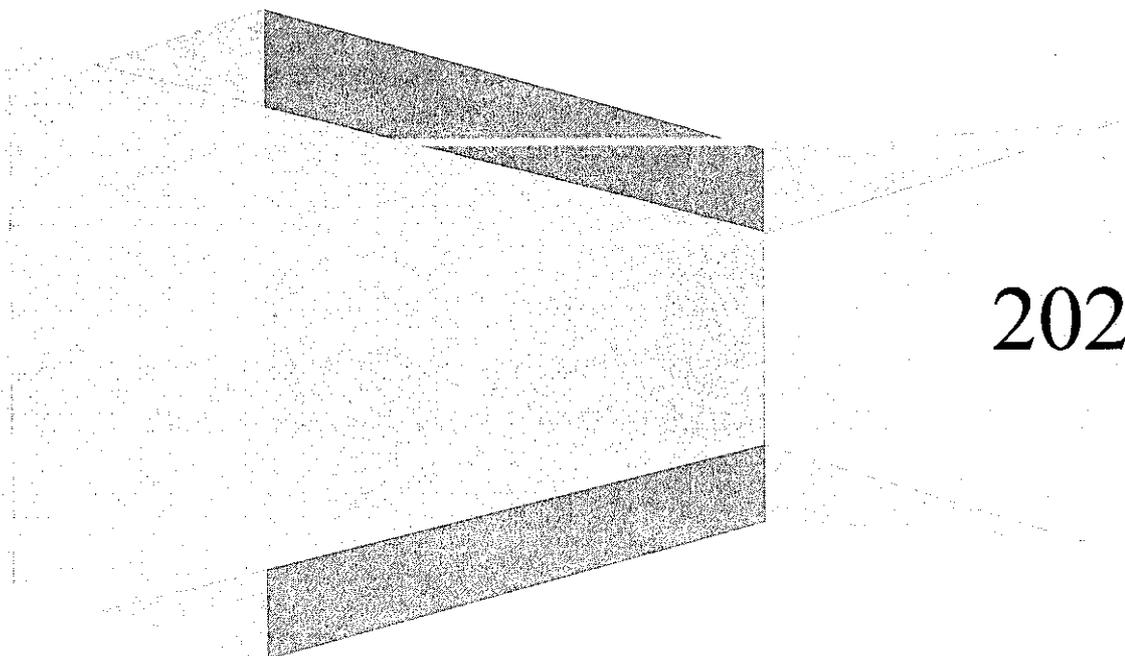
Prénom : Stephane

Signé le: 23/11/2020 15:43:14



Lycée Montesquieu

# PROJET DE BUDGET



2021

*Préambule à l'élaboration du budget de l'établissement :*

*Tout d'abord quelques règles et principes sur les Finances Publiques d'un E.P.L.E (Etablissement Public Local d'Enseignement).*

*1 – La séparation des pouvoirs :*

---

- Le budget est l'acte de l'Ordonnateur (Chef d'Etablissement)
- L'Agent Comptable établit le Compte Financier qui retrace l'exécution du budget.

*2 – Les principes fondamentaux de la conception d'un budget :*

---

- L'annualité : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre,
- La sincérité dans les prévisions,
- L'équilibre (entre dépenses et recettes),
- L'unité : le budget recoupe tous les services de l'Etablissement.

*3 – Le cadre juridique :*

---

- L'E.P.L.E est doté d'une personnalité morale,
- Il possède une autonomie juridique et financière,
- Il est doté d'un budget propre,
- Le budget est voté par le Conseil d'Administration.

*4 – Le calendrier :*

---

- Le budget est voté fin novembre/début décembre de l'année N-1,
- Les Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) permettent d'adapter en cours d'exercice les prévisions initiales aux réalisations effectives de dépenses et recettes de janvier à décembre de l'année,
- Le compte financier est présenté au CA pour vote en avril de l'année suivante (au plus tard).

*En résumé le budget est :*

- *Un acte de prévision évaluant les recettes pour estimer les dépenses*
- *Un outil qui permet de retracer la politique de l'établissement.*



## AVANT DE PRESENTER LE BUDGET

### *LES TARIFS – Vote du conseil d'administration du 01 octobre 2021*

---

<b>Tarifs applicables en 2021</b>	
Coût de la carte d'accès à l'établissement et au self et du protège carte	<b>6,50 €</b>
Livres du CDI ou manuels scolaires	<b>Prix du remplacement</b>
Clefs non rendues	<b>Prix du remplacement</b>

#### *Les tarifs de demi-pension :*

---

*Forfait annuel élève demi-pensionnaire au forfait : 597,00€*  
*Prix du repas élèves demi-pensionnaire au repas : 4,42 €*

#### *☞ Les commensaux :*

---

TARIF A Commensaux indice < 430	<b>2,84 €</b>
TARIF B Commensaux indice de 431 à 495	<b>4,41 €</b>
TARIF C Commensaux indice de 496 à 658	<b>4,97 €</b>
TARIF D Commensaux indice > 659	<b>5,07 €</b>
Repas Badges	<b>5,10 €</b>

**L'équipe de service restauration met tout son talent en œuvre pour réaliser des repas savoureux et équilibrés.**

**LES CONTRATS DE MAINTENANCE ET DE VERIFICATION PERIODIQUES (PLURIANNUELS)**

*Nous devons voter la liste des contrats pluriannuels suivants :*

L'établissement est membre du groupement de services du lycée Touchard – Le Mans

	<b>SOCIETE</b>	<b>ACTIVITES PEDAGOGIQUES</b>	<b>ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE</b>	<b>SERVICE RESTAURATION</b>
Détection & alarme incendie / Système de Sécurité Incendie	en négociation		3 500,00 €	
Appareils de cuisson électrique	SOCOTEC			200,00 €
Ascenseurs, monte-charge	OTIS		1 030,00 €	
Chauffage	SAVELYS		3 500,00 €	
Contrôle bactériologique	ACROBIO			1 400,00 €
Désenfumage (triennal)	APAVE		120,00 €	
Extincteurs	TECC		41,40 €	
Filtres, hottes, ventilation, extraction, fosse à hydrocarbures	HEB (Hygiène Environnement Bretagne)			400,00 €
Installations de distribution de gaz (chaudière, chauffe-eau,...) et gaz spéciaux Logements	SAVELYS (ENGIE)		1 600,00 €	
Installations électriques	APAVE		996,00 €	
Portes et portails automatiques (contrôle)	SOCOTEC		82,50 €	
Production d'air comprimé (compresseur, appareils à pression, cuve)	APAVE		54,00 €	
Mise à disposition bouteilles de gaz	AIR LIQUIDE		308,00 €	
Bacs à graisses	SUEZ			500,00 €
CRIA (Centre de Relais Informatique Acad.)	Ly Rabelais		400,00 €	
Alarme anti intrusion (gardiennage)	SPI		4 200,00 €	
Contrôle d'accès	ARD			2 200,00 €
Désinfection, dératisation, désinsectisation	ISS		600,00 €	
Machine à affranchir	NEO POST		500,00 €	
Photocopieur Cpe Int Admin	UGAP		2 000,00 €	
Photocopieur enseignant et Cdi	UGAP	7 500,00 €		
Contrôle Ascenseur	GA DEKRA		176,00 €	
Contrôle incendie	APAVE		120,00 €	
Contrôle gaz	BUREAU VERITAS		108,00 €	
Contrôle Armoires ventilées	SIDPA	624,00 €		
Autres : assurance	MAIF		700,00 €	
Fournisseur électricité	MR EDF		56 000,00 €	
Fournisseur gaz	MR ENGIE		56 000,00 €	
fournisseur eau	Ville du Mans		15 000,00 €	
Téléphonie (portables)	FREE		500,00 €	
Maintenance logiciels : PRONOTE (licence et hébergement)	INDEX EDUCATION		2 500,00 €	
Maintenance logiciels : EGIMMO (suivi comptable des immobilisations)	EFFI		100,00 €	
Maintenance logiciels : AJI (publication des marchés publics)	AJI		110,00 €	
Maintenance logiciels : GMSWIN (stocks manuels scolaires)	GERELEC		275,00 €	
Abonnement envois SMS PRONOTE	INDEX EDUCATION		800,00 €	
<b>Total</b>		<b>8 124,00 €</b>	<b>151 320,90 €</b>	<b>4 700,00 €</b>



## LES CREDITS COMPOSANT LES RECETTES :

### *- Les subventions d'état : (recettes dont la dépense est prédéfinie)*

---

Ce sont des crédits affectés, versés par Rectorat, ils concernent uniquement le domaine pédagogique ou les aides aux familles avec entre autres les bourses Lycée, le fonds social, ... Ils sont inscrits au budget sous réserve de délégation effective.

Le montant des bourses lycée inscrit au budget correspond à la prévision budgétaire de 2020 (réalisation en 2019 : environ 210 000€).

Un suivi de ces crédits en recette nous est demandé par les financeurs. Ces sommes comportent un code particulier prédéfini nationalement lorsqu'elles sont inscrites en recette (par exemple les crédits délégués pour les actions d'éducation artistique et culturelle sont notés sur le budget en - 13EAC -)

### *Information concernant une subvention du rectorat :*

Tous les ans nous recevons du Rectorat une enveloppe budgétaire devant couvrir certaines dépenses de fonctionnement pédagogique, intitulée « crédits pédagogiques globalisés ». Cette enveloppe est inscrite au projet de budget en fonction du vote du Conseil d'Administration qui se prononce sur sa répartition. Elle concerne le droit de copie.

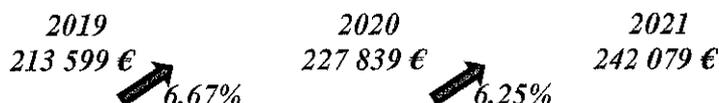
Nous voterons sa répartition en cours d'année scolaire.

### *- Les subventions du Conseil Régional des Pays De La Loire :*

---

#### *- La subvention de fonctionnement. (Recette non prédéfinie → A répartir en dépenses)*

La région a adopté le montant des dotations de fonctionnement des EPLE lors de sa session du 16 octobre dernier. Depuis 2019 la dotation annuelle augmente régulièrement de 14 240€.



Par contre depuis 2020 la région a repris à sa charge le coût de l'abonnement Internet et téléphonie fixe auprès de la société Gigalis. Cette prise en charge se fait par un prélèvement de la DACF (dotation de fonctionnement) correspondant au montant dû par l'établissement à ladite société. Pour le lycée il s'élève à 10 080 € pour 2021.

**La dotation de fonctionnement de l'établissement attribuée est donc de 231 999€.**

Elle est répartie entre les services « Administration et Logistique », « Activités Pédagogiques ». Elle sert aux dépenses pédagogiques et de fonctionnement.

#### *- Les subventions affectées : (recettes dont la dépense est prédéfinie)*

Ce sont :

- Les crédits d'autonomie,
- Les crédits manuels scolaires,
- Les fonds Sociaux Région,
- ....

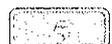
Elles sont inscrites (et dépensées) au budget sous réserve de la délégation effective de ces crédits.

Un suivi de ces crédits nous est demandé, ces sommes comportent un code particulier prédéfini pour tous les lycées ligériens lorsqu'elles sont inscrites en recette (par exemple le crédit d'autonomie est noté sur le budget en - 2DCED -)

*-Les crédits propres au Lycée : (recette non affectée →A répartir en dépenses)* Les recettes à répartir sont :

---

- La participation aux frais de reprographie des élèves de CPGE,
- Les autres produits annexes (remboursement de dégradation de matériels, les pertes de manuels scolaires...).
- La participation du service restauration pour ses dépenses prises en charge sur le service « Administration et Logistique – ALO”



**LES SERVICES COMPOSANT LE BUDGET ET LES DEPENSES CORRESPONDANTES :**

**- Le service Activités Pédagogiques – AP - :**

---

Service financé par :

- des recettes affectées d'état et du Conseil Régional,
- par la dotation de fonctionnement du Conseil Régional,
- par des crédits propres au lycée.

Autres financements :

- ✓ Les dons du FSE, mairies,...pour aider aux financements élèves des sorties et voyages.
- ✓ La participation des familles pour les sorties et voyages scolaires de leur enfant.

**Réparties en :**

- Dépenses pour les matières enseignées,
- Dépenses liées à la pédagogie (bibliothèque, photocopies, transports, informatique, les manuels scolaires, l'utilisation du gymnase),
- Sorties et voyages scolaires,
- activités inscrites au projet d'établissement.

**AP - Activités pédagogiques**

Dépenses				Recettes						
Domaine	code activité	proposition 2021	CF 2019	budget 2020	Commentaires sur les dépenses	Domaine	activité	compte	budget 2020	proposition 2021
							<b>2DCAF</b> - Dotation de fonctionnement de la région	<b>7442</b>	80 489,21 €	86 551,86 €
							<b>0REPROCPG</b> - Participation aux frais de scolarité des élèves de CPGE	<b>7088</b>	11 000,00 €	11 000,00 €
DOCUMENTATION	<b>OABONNEMENTS</b>	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €						
	<b>OLIVRE</b> - Livres bibliothèque	5 400,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €						
SUPPORTS (supports pédagogiques)	<b>2MSCO</b> - Manuels scolaires		39 476,4€	87 851,22 €	La délégation de crédits de la région concernait les achats suite aux changements de programme concernant les années scolaires de septembre 2019 à juin 2021. Pour le lycée tout a été dépensé fin 2020. Nous aurons peut-être des compléments de série à financer à la rentrée scolaire 2021		<b>2MSCO</b> - manuels scolaires	<b>7442</b>	87 851,22 €	
	<b>OPAPIER</b> - Achats de papier pour photocopieurs	5 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €			<b>ODEG</b> - Remboursement dégradations manuels scolaires	<b>7088</b>	150,00 €	150,00 €
	<b>13REPCFC</b> - Droit de reprographie	2 442,00 €	2 451,90 €	2 432,10 €	1480 élèves * 1,50 HT (de 1 à 100 pages par élèves et par an)		<b>13REPCFC</b> - Droit de reprographie	<b>7411</b>	2 432,10 €	2 442,00 €
LOCATION	<b>OGYMNASE</b> - Location gymnase	30 490,00 €	30 140,00 €	30 490,00 €	Location du gymnase de la ville - convention tripartite avec la région					



**AP - Activités pédagogiques**

Dépenses				Recettes				
Domaine	code activité	proposition 2021	CF 2019	budget 2020	activité	compte	proposition 2021	
CORDEE (cordées de la réussite)	<b>OFONC</b> - Frais de fonctionnement	900,00 €			<b>13CDR</b> - Subventions cordées de la réussite	<b>7411</b>	2 900,00 €	
	<b>OPROJET</b> - Projets	2 000,00 €						
PARCOURS EXCELLENT	<b>13 PE</b> - Parcours Excellence	1 900,00 €			<b>13 PE</b> - Parcours Excellence	<b>7411</b>	1 900,00 €	
FONCTIONNEMENT	<b>OCTRAT</b> - Contrats d'entretien et contrôles techniques	7 700,00 €	8 209,21 €	8 209,21 €				
	<b>OENCRE</b> - Cartouches encre imprimantes	5 340,00 €	5 340,00 €	5 340,00 €				
	<b>OEEQUIPEM</b> - Petits équipements	5 134,36 €	2 300,00 €	2 300,00 €				
	<b>OFourn</b> - Petits matériels (ex. crayons et craies pour tableaux)	2 700,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €				
	<b>OMaintinf</b> - Maintenance informatique	7 100,00 €	7 100,00 €	7 100,00 €				

**AP - Activités pédagogiques**

Dépenses				Recettes					
Domaine	code activité	proposition 2021	CF 2019	budget 2020	commentaire	activité	compte	budget 2020	proposition 2021
PROJETS (projets et sorties scolaires)			17 050,00 €						
	<b>OCINEMA -</b> Lycéens au cinéma	762,50 €		1 700,00 €					
	<b>OFESTIV -</b> Festival en jeu	1 750,00 €		1 120,00 €				5 860,00 €	875,00 €
	<b>OSORTIE -</b> Sorties	1 500,00 €		1 660,00 €				320,00 €	
	<b>OSTLEON -</b> Saint Léonard			1 700,00 €					
VOYAGES (voyages scolaires)			45 305,00 €						
	<b>OALLEMAGNE -</b> Allemagne			20 000,00 €				10 780,00 €	
	<b>OANGLET -</b> Angleterre			23 320,00 €				104 200,00 €	
	<b>OIRLANDE -</b> Irlande			25 970,00 €					
	<b>OITALIE -</b> Italie <b>ONAPLES -</b> Naples			23 850,00 € 21 840,00 €					
ERASMUS (projet 2018-2020)	<b>OMOBILITE -</b> Remboursement mobilités	25 837,00 €	12 000,00 €						58 497,00 €
	<b>OECH -</b> Echange scolaire Belgique	32 660,00 €							
<b>Total dépenses</b>		164 315,86 €	209 972,54 €	303 662,53 €		<b>Total recettes</b>		303 662,53 €	164 315,86 €



# - Le service Vie de l'Elève – VE - :

---

Service financé par :

- des recettes affectées d'état et du Conseil Régional,

**Réparties en :**

- Aides accordées aux familles dans le cadre du fonds social,
- Fonds de vie lycéenne.

**VE - Vie de l'élève**

		Dépenses				Commentaires	Recettes			
Domaine	code activité	proposition budgétaire 2021	budget 2019	budget 2020	Domaine		activité	compte	budget 2020	proposition budgétaire 2021
FONDS SOCIAUX	16FS - Fonds social Lycéen	7 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Estimation reliquat 2020	AIDES	16FS - Fonds social Lycéen	7411	3 000,00 €	7 000,00 €
	2FSLR - Dotation Fonds sociaux régionaux	1 600,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	Estimation reliquat 2020		2FSLR - Dotation Fonds sociaux régionaux	7442	1 700,00 €	1 600,00 €
FONDS DE VIE LYCÉENNE	16FVL - Fonds de vie lycéenne	270,00 €	200,00 €	200,00 €	Reliquat subvention 2017	FONDS DE VIE LYCÉENNE	16FVL - Fonds de vie lycéenne	7411	200,00 €	270,00 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>8 870,00 €</b>	<b>4 900,00 €</b>	<b>4 900,00 €</b>			<b>Total recettes</b>			<b>4 900,00 €</b>

# - Le service Administration et Logistique – ALO - :

---

Service financé par :

- Par la dotation de fonctionnement de la Région.

Autres financements :

- ✓ Une partie de la participation aux charges de fonctionnement est payée par les usagers du service restauration. Elle sert à financer l'électricité, l'eau, le téléphone.... Charges utiles au fonctionnement de la restauration.

## **Répartition des recettes du service « Administration et Logistique » en :**

- Dépenses de viabilisation (eau, gaz, électricité),
- Entretien et maintenance des bâtiments du collège,
- Frais de communication,
- Frais de fonctionnement généraux (fournitures administratives, infirmerie, assurance ...)
- Frais de reprographie
- Amortissements

**ALO - Administration et logistique**

Dépenses				Recettes					
Domaine	code activité	proposition 2021	CF 2019	budget 2020	commentaires sur les dépenses	code activité	compte	budget 2020	proposition 2021
FLUIDES (Dépenses de viabilisation)	<b>0EDF - Electricité</b>	56 000,00 €	50 000,00 €	56 000,00 €	La région propose une diminution de 5% comparativement à 2020. (dépense 2019 : 56000 €)	<b>2DCAF -</b> Dotation de fonctionnement de la Région	<b>7443</b>	136 549,79 €	145 447,14 €
	<b>0GAG - Gaz</b>	56 000,00 €	56 209,86 €	56 000,00 €	La région préconise de provisionner cette ligne à hauteur du budget 2020. (dépense 2019 : 56000 €)	<b>0CHCOM -</b> Reversement entre services	<b>7588</b>	106 703,26 €	82 942,86 €
	<b>0ESSENCE -</b> Carburants	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Véhicules de service et matériels pour l'entretien des espaces verts.				
	<b>0EAU - Eau</b>	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €					
Maint (Dépenses entretien et maintenance des bâtiments)	<b>0REPARATION -</b> maintenance et réparations	10 000,00 €	16 388,13 €	16 388,13 €	Les réparations de matériel de 1/2 pension sont budgétées dans le service concerné (SRH)				
	<b>0NETTOYAG-</b> Produits entretien et vêtements de travail	10 600,00 €	22 600,00 €	21 100,00 €	Les produits d'entretien et vêtements de travail utilisés pour la demi pension sont budgétés sur le service concerné (SRH)				
	<b>0CTRAT -</b> Contrats d'entretien et contrôles techniques	20 000,00 €	35 008,00 €	22 388,00 €	Cf liste des contrats. Ils étaient détaillés ligne par ligne au précédent budget. Ils sont regroupés à partir de cette année (estimation à 18 627,90€). Des factures de maintenance et réparation peuvent être réglées sur cette ligne.				
	<b>0GARDIEN -</b> Frais de gardiennage	4 200,00 €	4 000,00 €	4 200,00 €					
	<b>0TRAVAUX -</b> Dépannage et achats matériels de maintenance et réparation	27 200,00 €	27 700,00 €	27 700,00 €					

**ALO - Administration et logistique**

		Dépenses			Recettes						
Domaine	code activité	proposition 2021	CF 2019	budget 2020	Commentaires sur les dépenses	Domaine	code activité	compte	budget 2020	proposition 2021	
SERVICE (frais de communication et service)	<b>OMAI</b> - Assurance	700,00 €				Assurance véhicule du Lycée Frais de communication portables + SMS PRONOTE					
	<b>OTEL</b> - Téléphone	1 300,00 €	800,00 €	500,00 €							
	<b>OCOPIES</b> - contrat entretien photocopieurs	2 000,00 €									
	<b>OTIMBRE</b> - Affranchissements	5 000,00 €	5 350,00 €	5 000,00 €							
	<b>OLOGIC</b> - Documentation et logiciels	3 500,00 €					EDT, PRONOTE, logiciels et revues comptables. Adhésion CRIA (maintenance informatique du rectorat)				
	<b>OAGCOMPT</b> - Frais de fonctionnement Agence Comptable	90,00 €					Agence Comptable au lycée Bellevue Le Mans				
	<b>OGRSERV</b> - Frais de fonctionnement groupement achat lycée Touchard	100,00 €	100,00 €	100,00 €							
	<b>ORECEPTIO</b> - Frais de réception	2 200,00 €	1 700,00 €	2 200,00 €			Le lycée propose lors des différentes animations ...des jus de fruits avec un accompagnement sucré ou salé.				
	<b>OFOURADMIN</b> - Fournitures administratives	9 000,00 €	8 586,95 €	8 576,92 €							
	<b>OPHARMACI</b> - Médicaments et matériels de secours	700,00 €	700,00 €	700,00 €							
<b>OEQUIPEM</b> - Achat de matériels	3 000,00 €	8 500,00 €	4 900,00 €								
<b>OFDEP</b> - Frais de déplacement	300,00 €	300,00 €	300,00 €								
ADMINI (frais de fonctionnement généraux)											





## Un point sur les immobilisations :

- Lorsque le lycée achète un bien d'une valeur supérieur à 800€ HT, ce bien entre automatiquement dans les « immobilisations » du lycée pour leur valeur d'achat (ce n'est pas une dépense mais une création de richesse pour le lycée).
- L'amortissement c'est la constatation de la perte de la valeur comptable du bien en fonction de l'usure du bien.
- En dépense nous constatons la diminution de la valeur de notre patrimoine.
- L'amortissement est réel lorsque l'opération a été effectuée sur les fonds propres du lycée (les fonds de réserve) et n'a pas d'équivalent en recettes. L'amortissement réel diminue donc la richesse de l'établissement, cette diminution étant toutefois sans impact sur le fonds de roulement.
- L'amortissement est neutralisé lorsque que les biens immobilisés ont été acquis par subvention, dotation. Cet amortissement a un équivalent en recettes (la subvention). La neutralisation s'effectue grâce à une recette réalisée en section de fonctionnement. C'est une opération neutre pour le lycée.

<b>Catégories d'immobilisation</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Mobilier de bureau	10 ans
Mobilier et matériel de cuisson et réfectoire	10 ans
Mobilier et matériel d'enseignement	10 ans
Mobilier et matériel d'entretien	10 ans
Matériel de reprographie	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels informatiques (hors logiciel avec mise à jour annuelle - non amortissables)	3 ans
Encyclopédies	10 ans

# - Le Service Hébergement et Restauration – SRH - :

---

Le service est financé par les usagers de la demi-pension du lycée.

## **Réparties en :**

- Achat de denrées,
- Entretien et maintenance du matériel de restauration,
- Reversement au Conseil Régional pour participation au salaire d'un des agents du lycée et fonds commun sur tous les lycées pour achats ou réparations de gros matériels,
- Reversement au service ALO pour les frais de fonctionnement.

**SRH - Service restauration hébergement**

Dépenses				Recettes						
Domaine	code activité	proposition 2021	CF 2019	budget 2020	commentaires	code activité	compte	budget 2020	proposition 2021	
RESTA (repas)	<b>ODENR</b> - Achat de denrées	344 369,96 €	336 339,50 €	341 158,24 €			<b>ODPF</b> - Repas élèves demi-pensionnaires au forfait	7062	332 220,00 €	337 305,00 €
	<b>OHEBERG</b> - Hébergements d'élève à l'extérieur	100,00 €	100,00 €	100,00 €		Pas de dépenses au 31/10/2020	<b>ODPU</b> - Repas élèves demi-pensionnaires au porte monnaie	7062	234 900,00 €	234 900,00 €
FONC (frais généraux de fonctionnement)	<b>ONETTOYAG</b> - Produits entretien et vêtements de travail	10 500,00 €				Produits entretien, vêtements de travail et EPI (équipement de Protection Individuelle) du service restauration. Pour information les vêtements de travail et EPI des titulaires sont pris en charge par la Région.	<b>OCOM</b> - Repas commensaux	7062	31 432,50 €	31 906,50 €
	<b>OCARTES</b> - Achat cartes self	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €			<b>OCARTSELF</b> - Remboursement cartes détériorées ou perdues	70888		300,00 €
FONC (frais généraux de fonctionnement)	<b>OCONSOM</b> - Achat de consommables de restauration	6 300,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €		(serviettes papier, gobelets, films alimentaires...)	<b>OREPAS</b> - Repas organisés pour des intervenants extérieurs (tarif - 5€10 - facturation)	70888		300,00 €
	<b>OFOURN</b> - Achat de vaisselle et matériels de cuisine	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €		Petits matériels de restauration, achats de vaisselle,...				
Maint (Dépenses entretien et maintenance des bâtiments)	<b>OCTRAT</b> - Contrats d'entretien et contrôles techniques	5 000,00 €				Les contrats exclusifs à la demi-pension (cf liste des contrats)				
	<b>OREPARATION</b> - Frais de maintenance et entretien des bâtiments	10 000,00 €				Maintenance et réparation du matériel de cuisine.				
REVERS (Reversements au Conseil Régional et service général du lycée)	<b>OFARPI</b> - Participation au frais de personnel	128 746,13 €	126 434,47 €	127 602,00 €		22,50% sur les paiements de tous les repas élèves - décision de la Région				
	<b>OFDSH</b> - Fonds commun pour l'achat de gros matériels	7 152,56 €	7 024,13 €	7 089,00 €		1,25% sur les paiements de tous les repas élèves - décision de la Région				
	<b>OCINT</b> - Reversement au service ALO	82 942,86 €	105 142,90 €	106 703,26 €		20,50 % sur les paiements de repas de tous les usagers du self (décision du CA), moins les dépenses FONC et MAINT ci-dessus.				
<b>Total dépenses</b>		<b>604 711,50 €</b>	<b>590 941,00 €</b>	<b>598 552,50 €</b>		<b>Total recettes</b>		<b>598 552,50 €</b>	<b>604 711,50 €</b>	

## - Le Service Bourses Nationales – SBN - :

BN – Bourses nationales						
Dépenses			Recettes			
Domaine	code activité	montant	Domaine	code activité	compte	montant
AIDES (Aides sociales)	<b>OBNAT</b> - Bourses Lycée	<b>200 000,00</b>	AIDES (Aides sociales)	<b>OBNAT</b> - Bourses Lycée	<b>7411</b>	<b>200 000,00</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>200 000,00</b>		<b>Total recettes</b>		<b>200 000,00</b>

Comme son nom l'indique ce service ne concerne que les bourses nationales, aide d'état reversée aux familles par le lycée.

# - Le Service Opération En Capital – OPC - :

---

*Nous ne prévoyons pas dans l'immédiat d'achat de matériels immobilisables. Toutefois nous pouvons envisager des demandes de prélèvement sur réserve lors des prochains Conseils d'Administration.*

*Pour information : état des réserves à ce jour :*

---

- Service Général : 83 483,18 €
- Service Restauration : 26 186,52 €

Vote de la répartition budgétaire proposée.



# - L'Etat Prévisionnel des Achats - EPA - :

---

L'EPA (Etat Prévisionnel des Achats) est un élément de prévision annuelle de la commande publique et de définition des besoins, utilisant une nomenclature propre à chaque établissement.

Celui-ci est intégré au budget.

Les achats du collège obéissent majoritairement aux procédures d'achats suivantes :

- Marché à Procédure Adaptée et Publicité Non Formalisée,
- Achat à l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP).
- Mise en place de procédure de marché sur le site AJI (Association des Journées de l'Intendance)

Nous allons toutefois vous demander lors de ce conseil d'administration l'autorisation pour le chef d'établissement de signer tous les bons de commande et contrats selon les paragraphes suivants :

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part. ou dans les conditions décrites ci-dessous**

**Le CA donne également délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés d'abonnement à des revues, des logiciels ou des sites internet dont l'incidence annuelle recouvre deux exercices comptables.**

**Cette autorisation vaut également pour les crédits ouverts par décision budgétaire modificative.**



# - La masse salariale du lycée - :

Depuis plusieurs années, il nous est demandé de communiquer aux membres du conseil d'administration les informations financières relatives aux personnels d'état et territoriaux.

Pour information : le tableau ci-dessous indique la masse salariale annuelle globale et le montant correspondant par élève.

ACTIVITE	Equivalent temps plein annuel	catégorie	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	TOTAL	Par élève
Fonction enseignement	112,16	A	10 183 764,64 €		10 183 764,64 €	6 834,74 €
	0,58	C	7 153,38 €		7 153,38 €	4,80 €
Fonction éducation, santé	3	A	217 378,30 €		217 378,30 €	145,89 €
	8 (en 2019)	AED	215 544,96 €		215 544,96 €	144,66 €
Fonction encadrement, administration et finances	3	A	329 245,99 €		329 245,99 €	220,97 €
	3,6	B	185 131,97 €		185 131,97 €	124,25 €
	8,13	C	334 326,58 €		334 326,58 €	224,38 €
ARL Fonction accueil	2	C		73 600,00 €	73 600,00 €	49,40 €
ARL Fonction informatique	1	C		36 800,00 €	36 800,00 €	24,70 €
ARL Fonction entretien	11,8	C		434 240,00 €	434 240,00 €	291,44 €
ARL Fonction maintenance	2	C		73 600,00 €	73 600,00 €	49,40 €
ARL Fonction restauration	5	C		184 000,00 €	184 000,00 €	123,49 €
	<b>160,27</b>		<b>11 472 545,82 €</b>	<b>802 240,00 €</b>	<b>12 274 785,82 €</b>	<b>8 238,11 €</b>

